Image not found or type unknown

Plainte pour attouchement suite à separation

Par **Lorin Damien**, le **03/05/2018** à **17:42**

Bonjour,

Je suis en procédure de séparation. Procédure qui ne porte que sur les modalités de garde des enfants puisque nous étions en union libre. Je suis père de deux enfants dont un diagnostiqué autiste.
J'ai, depuis le début, souhaité la garde alternée. Ce qui me semble être le meilleur pour les enfants.
Mon ex-compagne réfute cet argument. Elle procède à de multiples tentatives pour obtenir une garde exclusive basée sur des propos peu vérifiables dont elle fut déboutée par deux fois.
Le 30/01/2018 jugement a été rendu avec mise à l'épreuve au 11/09/2018. Dans l'intervalle nous devions respecter une garde alternée. Nous devions nous soumettre à une expertise psychologique sur mon ex-compagne, mon fils et moi-même. Nous devions également tenter de mettre en place une médiation familiale. Médiation avortée par mon ex-compagne.
Je suis convoqué le 3 Avril pour l'expertise psychologique comme mon ex-compagne et mon fils. Convocation délivrée conjointement à l'ensemble des protagonistes. Ce qui a son importance lorsque l'on sait que ce 3 Avril correspond à ma semaine de garde. Mon ex-compagne craint que ce jour où mon fils sera avec moi. Ce dernier réitère son souhait, comme celui de sa sœur de quatre ans, de rester avec moi. Comme il l'a déjà déposé près du Juge pour Enfants.
Le vendredi 30 Mars, alors que je m'apprêtais à aller chercher mes enfants pour ma semaine de garde. Je reçois un appel téléphonique du Commissariat de "", m'informant qu'une plainte avait été déposée sur « les modalités de garde des enfants ». Que tant que l'enquête était ouverte. Je ne pouvais avoir mes enfants.
L'enquêteur me dit qu'il s'agit d'une décision du Procureur. Il s'avère que l'Hôpital de jour ""et l'Ecole "" ont reçus également cet appel téléphonique le même jour. Peu de temps avant moi.
Le 3 Avril, je me rends sans mon fils près de l'expert psychologue qui m'apprend que la plainte porterait sur des attouchements sur mes enfants. Je profite de ce jour pour déposer un courrier informant Monsieur Le juge "" de la situation ; Juge en charge du jugement.
Depuis le 30 Mars, je n'ai toujours pas reçus d'injonction écrite m'interdisant de voir mes enfants et de stopper la garde alternée.
Après diverses recherches de mon conseil, elle m'invita à porter plainte pour non-présentation d'enfants. Je dépose donc le 25 Avril. Malgré les recherches d'usage et devant ma déposition où je mentionne cette plainte : l'Officier de Police accepta ma plainte !
Alors. S'il y avait réellement enquête, par ce commissariat de surcroît. S'il y avait réellement injonction à mon endroit. Ma plainte eut été irrecevable. Je ne fus même pas présenté à l'enquêteur pour être mieux informé.
Ainsi, depuis cet appel et malgré mes démarches, voici maintenant cinq semaines que je suis sans nouvelles de mes enfants. Que je ne peux les voir par une procédure basée sur l'oralité.

Par **Visiteur**, le **03/05/2018** à **19:24**

Bsr,
Votre avocat ne vous propose pas une action en diffamation avec constitution de partie civile ?

Par **Lorin Damien**, le **03/05/2018** à **20:08**

non elle me propose l'attente !
je ne comprends plus rien

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés